



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Angèle Roy	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège #6

Madame Anne-Marie Daher, Directrice générale & Secrétaire trésorière par intérim

ABSENCES

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00

2. Adoption de l'ordre du jour

No: 1565-2013

Suivant la proposition de: Angèle Roy

Dûment appuyée par: Réal Payette

Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux

No: 1566-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 12 août et la session spéciale du 26 août 2013.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 12 août et la session spéciale du 26 août 2013.



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période de question, 10 min. Selon le règlement 131-92

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'août 2013.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émissions des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois d'août 2013 (27 permis) pour un cumulatif de 138 permis pour l'année 2013.

7.2. Comité consultatif d'urbanisme

7.2.1 Matricule 9305 72 8020 – Dérogation mineure

No: 1567-2013

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule 9305 72 8020 a déposé une demande pour régulariser et rendre conforme la façade et l'implantation d'un garage projeté sur la propriété située au 415 chemin lac Grégoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.3.2 du règlement 144-94 stipule que la largeur en façade d'un garage ne peut dépasser 9,75 m et que celui-ci ne peut être implanté que dans la cour arrière et latérale, sans jamais empiéter dans la cour avant

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Noël Lefebvre

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu:

Que le Conseil de Sainte-Marcelline-de-Kildare sous la recommandation du CCU, autorise la demande de dérogation mineure pour la façade d'un garage de 18,29 mètres et pour son implantation dans la cour avant de l'immeuble.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

7.2.2. Matricule 9207 74 7155 – Dérogation mineure

No: 1568-2013

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule 9207 74 7155 a déposé une demande pour régulariser et rendre conforme la mise en forme et l'ouverture d'une rue projetée sur le lot 530-P

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2 du règlement 169-96 stipule que la mise en forme de la rue doit se faire selon les profils types montrés à l'annexe 3 du règlement 169-96, indiquant notamment une emprise de 15 mètres (50 pi)

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.3 du règlement 169-96 stipule que le promoteur est tenu, à ses frais, d'enlever tous les arbres, arbustes, souches et broussailles compris dans la totalité de l'emprise de la rue, soit de 15 mètres (50 pi)

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu:

Que le Conseil de Sainte-Marcelline-de-Kildare sous la recommandation du CCU autorise la demande de dérogation mineure pour la mise en forme et l'ouverture de la rue projetée. Le déboisement pourra se faire sur un total de 9.144 m (30 pi) et la mise en forme pourra être réalisée sur la même longueur et devra détenir le profil suivant :

-5.4864 m (18 pi) d'asphalte

-0.9144 m (3 pi) d'accotement de chaque côté de la rue

-0.9144 m (3 pi) de fossé de chaque côté de la rue

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2.3. Matricule 9708 23 1325 - Enseigne

No: 1569-2013

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule 9708 23 1325 a déposé une demande pour l'implantation d'un enseigne permanente de type commerciale pour une fine épicerie intitulée 'L'arrière-boutique' au 590 rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée rencontre les critères exigés dans la zone PIIA

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu:



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

Que le Conseil de Sainte-Marcelline-de-Kildare sous la recommandation du CCU autorise la demande pour une enseigne commerciale en métal de couleur bleue, noire et blanc et mesurant 0.9144 m (3 pi) par 0.9144 m (3 pi). L'enseigne sera posée sur un poteau de bois de couleur noir et mesurant 2.1336 m (7 pi) de hauteur. Des luminaires seront posés en haut de l'enseigne afin d'éclairer chacun des côtés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1. CIB - Transfert du rôle d'évaluation triennal (2014-2015-2016)

No: 1570-2013

CONSIDÉRANT QUE le transfert du nouveau rôle d'évaluation triennal dans le système d'exploitation informatisé du module de taxation occasionne des couts supplémentaires.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu:

D'AUTORISER la dépense de \$431.16 taxes comprises et d'appliquer la dépense au g/l 02-130-00-414-00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2. PSD INFORMATIQUE – Achat Publisher 2013

No: 1571-2013

CONSIDÉRANT les besoins d'outils informatiques au département des loisirs.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:

D'AUTORISER l'achat du programme Publisher 2013 au montant de \$180.00 plus les taxes, et d'appliquer la dépense au g/l 03-313-10-025-01

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

8.3. PSD INFORMATIQUE – configuration

No: 1572-2013

CONSIDÉRANT la nécessité de reconfigurer l'ordinateur du service de la culture.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu:**

D'AUTORISER la reconfiguration pour un montant de \$150.00 plus les taxes et d'appliquer la dépense au g/l 02-130-00-414-00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4. NEXION – Formation site Web

No: 1573-2013

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du site web de notre municipalité demande des connaissances particulières.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu:**

D'AUTORISER la formation de certains membres du personnel de bureau par NEXION Lanaudière pour une durée estimée de 2 à 3 heures de formation dans nos bureaux au tarif de 100\$/heure.
D'appliquer cette dépense au g/l 02-130-00-454-00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5. SOUPER DES BÉNÉVOLES – 23 novembre 2013

No: 1574-2013

ATTENDU QUE la Municipalité veut remercier ses bénévoles en leur offrant un souper accompagné(e)s de leurs conjoint(e)s.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu:**



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

D'APPROUVER les dépenses reliées à la soirée offerte aux bénévoles et appliquer les dépenses estimées à \$7,000.00 au g/l 02-110-00-493-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.6. OMH – Solde Contribution 2012

No : 1575-2013

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les états financier 2012 approuver par la SHQ

CONSIDÉRANT QUE le montant final de notre contribution 2012 est maintenant déterminé.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:

DE VERSER l'OMH le solde final de notre contribution 2012 au montant de \$47.00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.7. TESSIER RÉCRÉO-PARC – Banc de parc

No: 1576-2013

CONSIDÉRANT la demande de plusieurs citoyens pour l'acquisition de bancs de parc pour le terrain de tennis.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu:

D'AUTORISER l'achat de deux bancs de parc chez le fournisseur Tessier Récréo-Parc inc. pour la somme de \$1523.42 taxes et transport inclus et d'appliquer la dépense au g/l 03-313-10-023-00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

8.8. Fondation Québécoise du cancer

No: 1577-2013

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Québécoise du Cancer aider les gens à mieux vivre avec la maladie en offrant de l'information, de l'accompagnement et l'hébergement au Centre d'hébergement de la Mauricie aux personnes atteintes de cette maladie et à leurs proches :

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'APPROUVER un don de \$100.00 pour la campagne de levée de fonds 2013 en soutien du centre régional et d'appliquer la dépense au g/l 02-701-91-970-00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2013/2014

No: 1578-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit reconduire ses contrats de déneigement pour la saison hivernale 2013/2014.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

D'OCTROYER les contrats de déneigement suivants pour la saison hivernale 2013/2014 et d'appliquer les dépenses aux postes budgétaires prévus à cet effet (tous les prix sont plus taxes) :

Exc. Urbain Morin inc.

Lac Léon (côte Jo Bocan)	\$ 450.00
Chemin aqueduc Morin	\$ 775.00

Exc. Serge Perreault et Fils inc.

52e rue Lac des Français	\$ 4 250.00
--------------------------	-------------

Mario Pelletier

18e rue Lac des Français	\$ 1 300.00	(taxe de secteur)
Chemin des Valois	\$ 800.00	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

8.10 RESSOURCE HUMAINE

8.10.1 Vanessa Arbour

No: 1579-2013

CONSIDÉRANT QUE la résolution 1505-2013 confirmait qu'à l'issus de la période d'essais de 3 mois le salaire de Vanessa Arbour serait ajusté.

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de la coordonnatrice aux loisirs Vanessa Arbour prend fin le 9 septembre.

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation au terme de la période d'essais fût favorable.

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Angèle Roy

Il est résolu :

D'AJUSTER le salaire de Vanessa Arbour au montant prévu lors de son engagement et d'inclure les avantages sociaux, le tout débutant le 9 septembre 2013

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10.2 EMPLOYÉ SUR APPEL - Déneigement saison 2013/2014

No: 1580-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir une liste d'appel pour le déneigement.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche, sur appel, d'Alain Giroux pour la période hivernale 2013/2014 à un taux horaire de \$17.00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10.3 Anne-Marie Daher

No: 1581-2013

ATTENDU QUE Catherine Haulard directrice générale et secrétaire trésorière a quitté ses fonctions le 23 aout 2013.



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

ATTENDU QU'Anne-Marie Daher devient par intérim la directrice général et secrétaire trésorière en plus de ses fonctions régulières de directrice des finances, et ce jusqu'à l'embauche d'une nouvelle direction générale.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

DE VERSER un montant forfaitaire de 300\$ / brut par semaine pour la durée de l'intérim débutant le 26 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés. Salaires, et comptes fournisseurs pour le mois d'août 2013

No: 1582-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de août 2013.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$145 257.12
Salaires	\$28 652.18
Mensuels	\$58 507.75
	<hr/>
	\$232 417.05

Représentés par chèques #P1300492 à #P1300569 & #C1300329 à #C1300384.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je soussignée Secrétaire trésorière adjointe, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses

10. Engagement de crédits (dépenses)



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

10.1. Élection 2013 – Approbation des dépenses électorales

No: 1583-2013

CONSIDÉRANT QUE si des élections ont lieu, la Présidente d'élections devra procéder à l'achat de fournitures et à l'embauche du personnel électoral.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :**

D'AUTORISER les dépenses reliées aux élections municipales du 27 octobre (vote par anticipation) et du 3 novembre 2013, jour du scrutin. Selon le budget prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

12. AVIS DE MOTION

13. AFFAIRES REPORTÉES

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

14.1. 9307 19 5675 – VENTE

NO: 1584-2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat le 26 août 2013 pour le matricule 9307 19 5675 au montant de \$800.00 de M. Anatol Treba

CONSIDÉRANT l'évaluation municipale du matricule 9307 19 5675.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

DE PRÉSENTER une contre-offre au montant de \$1000.00 a M. Anatol Tréba

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

14.2. PROCHAINE SÉANCE – Assemblée publique

NO: 1585-2013

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi électorale, qu'il n'est pas possible pour le conseil de siéger à compter de 16h30 le 30e jour précédent celui du scrutin (soit, à compter du 4 octobre 2013, 16h30).

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

DE TENIR la prochaine assemblée publique le jeudi 3 octobre à 20h00 à la salle communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3. CLD – MADA

NO: 1586-2013

CONSIDÉRANT l'engagement pris par la Municipalité visant la certification M.A.D.A.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :**

DE MANDATER M. Gilles Arbour pour représenter la Municipalité dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4. 9307 38 7221 – vente

NO: 1587-2013

CONSIDÉRANT QU'Anne-Marie Daher assume par intérim la fonction de directrice général.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :**



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

D'AUTORISER Anne-Marie Daher en remplacement de Catherine Haulard à signer, conjointement avec M. Gaétan Morin pour et au nom de la Municipalité, tout document propre à donner plein effet à la résolution 1504-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5. 36e rue Lac des Français

NO: 1588-2013

CONSIDÉRANT la demande des citoyens de la 36e rue lac des Français pour une mise en forme et un entretien estival de leur rue par la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE ces citoyens seraient disposés à rembourser à la Municipalité les couts de cette demande a même une taxe de secteur qui serait payée par les citoyens concernés.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des estimés budgétaires touchant ces mêmes travaux.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs possibilités de travaux et de coût peuvent s'offrir à ces citoyens.

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Angèle Roy

Il est résolu :

DE MANDATER M. Gaétan Morin Maire et Mme Anne-Marie Daher à convoquer ces citoyens pour leurs soumettre les différentes possibilités qui s'offrent à eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.6. PUIITS DE CAPTAGE - CA pour opération du puits

NO: 1589-2013

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un CA du MDDEFP pour l'exploitation d'un puits selon l'article 32

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

DE PROCÉDER a un appel d'offre de service pour faire la demande d'un CA auprès du MDDEFP



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.7. PUIITS DE CAPTAGE - Appel offre pour arpenteur

NO: 1590-2013

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 1560-2013 il a été décidé de retenir le tracé #2 reliant le nouveau puits au réseau municipale existant

CONSIDÉRANT les exigences d'arpentage du tracé retenu.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

DE PROCÉDER à un appel d'offre de service pour effectuer les travaux d'arpentage de ce tracé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.8. CHEMIN DU BORD DU LAC LÉON - Acquisition fond de chemin

NO: 1591-2013

CONSIDÉRANT la possibilité que Monit inc. cède à la Municipalité des parties du lot 530-P pour la somme de 1 \$, connu sous l'appellation Chemin du bord du Lac Léon et ainsi qu'un bout de la 2e rue Lac Léon. Cette partie de 2^e rue sera mise au norme par le promoteur.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :

QU'Anne-Marie Daher soit autorisé à mandater la Notaire Josée Perreault à faire les recherches et préparer les documents juridiques nécessaires à la réalisation de cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

14.9. CHEMIN DU BORD DU LAC LÉON- Cadastre route bord lac Léon

NO: 1592-2013

CONSIDÉRANT QUE si la Municipalité acquière une partie du chemin désigné sous le nom Chemin du bord du lac ainsi qu'un bout de la 2^e rue Lac Léon, elle devra cadastrer ces parties de terrain.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

DE MANDATER Anne-Marie Daher de donner un mandat a un arpenteur pour cadastrer le terrain acquis de Monit inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.10. CULTURE – approbation des dépenses

NO: 1593-2013

CONSIDÉRANT QUE le comité de la culture a entamé certaines activités pour l'année 2013

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

D'APPROUVER les dépenses suivantes

Festival des Artisans :



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

02-702-91-340-00	(FA) PUBLICITÉ & INFORMATION	4 500.00
02-702-91-340-02	(FA) IMPRIMERIE DÉPLIANTS	3 400.00
02-702-91-447-01	(FA) TECHNICIEN DE SON	1 000.00
02-702-91-447-02	(FA) PHOTOGRAPHE	500.00
02-702-91-451-00	(FA) SÉCURITÉ	1 650.00
02-702-91-494-00	(FA) COTISATIONS	600.00
02-702-91-516-00	(FA) LOCATION - MAT. INSTALLATION	16 000.00
02-702-91-516-01	(FA) LOCATION - TABLES & CHAISES	700.00
02-702-91-516-02	(FA) LOCATION - UNITÉ SANITAIRE	900.00
02-702-91-516-03	(FA) LOCATION - RADIO ÉMETTEUR	550.00
02-702-91-516-04	(FA) LOCATION - NAVETTE	1 500.00
02-702-91-522-00	(FA) ENT. & RÉP. - TERRAINS	700.00
02-702-91-522-01	(FA) ENT. & RÉP. - LOCAUX	110.00
02-702-91-681-00	(FA) ÉLECTRICITÉ - INSTALLATION	2 000.00
02-702-91-690-01	(FA) BÉNÉVOLES (REPAS)	1 200.00
02-702-91-690-02	(FA) ACHAT BOISSON (pour revente)	500.00
02-702-91-690-05	(FA) ACHAT - RAFRAICHISSEMENT ARTISANS	200.00
02-702-91-690-08	(FA) ACHAT - PRODUITS PROMO. (revente)	1 000.00
02-702-91-690-09	(FA) ACHAT DIVERS	100.00
02-702-91-690-12	(FA) CADEAUX PARTENAIRES	200.00
02-702-91-690-13	(FA) POST MORTEM	500.00
02-702-91-690-15	(FA) PROJET ENFANTS	500.00
TOTAL		38 310.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Période de question (20 min. selon règlement No 131-92)

- **Acte de dépôt** d'une pétition des citoyens du Chemin du Bord du Lac Léon représenté par Mme Claudi Lepage

- **Acte de dépôt** de M. David Robitaille d'une photo suggérant une solution suite à la pétition concernant les excès de vitesse au Domaine Colline aux oiseaux.

16. LEVÉE de l'assemblée

NO: 1594-2013

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21h00

M. Gaétan Morin
Maire

Mme Anne-Marie Daher
Directrice générale, Secrétaire
trésorière par intérim



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013